



## Conseil du développement industriel

Vingt-sixième session

Vienne, 19-21 novembre 2002

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

### ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

#### Ouverture de la session

Conformément à l'article 23.2 du Règlement intérieur (UNIDO/3/Rev.1), la session sera ouverte par le Président de la vingt-cinquième session, M. I. Horváth (Hongrie).

#### Point 1. Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil est saisi, pour adoption, de l'ordre du jour provisoire de la vingt-sixième session (IDB.26/1), tel qu'il l'a adopté à sa vingt-cinquième session (IDB.25/Dec.11).

#### Point 2. Rapport du Comité des programmes et des budgets

Aux termes de l'article 10.4 d) de l'Acte constitutif, le Comité des programmes et des budgets "rend compte au Conseil à chacune de ses sessions ordinaires de toutes ses activités et soumet au Conseil, de sa propre initiative, des avis ou des propositions concernant des questions financières". Le rapport du Comité sur les travaux de sa dix-huitième session sera publié sous la cote IDB.26/13. Les questions et la documentation ci-après, que le Comité a examinées à ladite session, intéressent les travaux de la présente session du Conseil. Les annotations y relatives se trouvent dans l'ordre du jour provisoire annoté de la dix-huitième session du Comité (PBC.18/1/Add.1), au cours de laquelle le Comité a recommandé au Conseil d'adopter plusieurs projets de décision, comme indiqué dans son rapport et dans les annotations relatives aux points subsidiaires ci-après.

#### 2 a) Rapport du Commissaire aux comptes, rapport sur l'exécution du budget et rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2000-2001

- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, du Fonds de développement industriel et des fonds d'affectation spéciale pour l'exercice biennal 2000-2001 terminé le 31 décembre 2001 (IDB.26/2-PBC.18/3)
- Observations du Directeur général sur le rapport du Commissaire aux comptes (IDB.26/3-PBC.18/4)
- Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2000-2001 présenté par le Directeur général (IDB.26/5-PBC.18/6)
- Rapport sur l'exécution du programme pour 2001 (joint en annexe au Rapport annuel 2001 publié sous la cote IDB.25/2-PBC.18/2 et Add.1)
- Conclusion 2002/2 du Conseil du développement industriel (IDB.26/13)

#### 2 b) Situation financière de l'ONUDI

À sa vingt-cinquième session, le Conseil a habilité le Directeur général à négocier un plan de versement avec l'Azerbaïdjan et l'a prié de lui faire rapport sur la question à sa vingt-sixième session (IDB.25/Dec.6). Au titre de ce point également, à sa dix-huitième session, le Comité des programmes et des budgets, ayant examiné

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

le rapport du Directeur général sur la situation financière, a recommandé au Conseil d'adopter un projet de décision. Le Conseil sera donc saisi des documents suivants:

- Plan de versement proposé pour l'Azerbaïdjan. Rapport du Directeur général (publication en suspens en attendant la communication de l'Azerbaïdjan)
- Situation financière de l'ONUDI. Rapport du Directeur général (IDB.26/9-PBC.18/10), mis à jour par un document de séance
- Conclusion 2002/3 du Conseil du développement industriel (IDB.26/13)

## 2 c) Règlement financier

À sa vingt-quatrième session, le Conseil a décidé de prolonger le mandat du Groupe de travail intersessions sur les amendements proposés au Règlement financier, sous la présidence de l'Autriche, pour qu'il présente au Comité des programmes et des budgets des propositions d'amendement au Règlement financier (IDB.24/Dec.7 d)). Un rapport de synthèse exposant le déroulement des travaux menés par le Groupe depuis sa création a été distribué aux missions permanentes, assorti d'une note d'information datée du 27 mars 2002 et le Groupe de travail s'est réuni le 4 avril 2002. Compte tenu des avis exprimés à cette occasion, il n'a été prévu aucune autre réunion du Groupe de travail.

## 2 d) Mobilisation de ressources financières

- Mobilisation de ressources financières destinées aux programmes de l'ONUDI. Rapport du Directeur général (IDB.26/6-PBC.18/7)
- Ressources financières – Mobilisation de fonds. Rapport annuel 2001 (IDB.25/2, chap. V.A.)
- Projets approuvés au titre des contributions volontaires. Rapport annuel 2001 (IDB.25/2, appendice B)
- Conclusion 2002/5 du Conseil du développement industriel (IDB.26/13)

## 2 e) Passage à un système fondé sur une monnaie unique

- Passage à un système fondé sur une monnaie unique. Note du Secrétariat (IDB.26/4-PBC.18/5)

- Conclusion 2002/4 du Conseil du développement industriel (IDB.26/13)

## Point 3. Examen des programmes, y compris des questions intéressant l'ensemble du système

### 3 a) Participation de l'ONUDI aux grandes manifestations internationales

Dans sa résolution GC.9/Res.3, la Conférence générale a souligné l'importance du Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg, Afrique du Sud, 26 août-4 septembre 2002) et a prié le Directeur général de présenter un rapport complémentaire au Conseil. À sa vingt-cinquième session, le Conseil a ensuite adopté la décision IDB.25/Dec.8, dans laquelle il a notamment prié instamment le Directeur général de poursuivre les efforts qu'il fournit afin d'améliorer l'image de marque de l'ONUDI, de resserrer la coopération avec toutes les parties prenantes concernées, et de lui faire rapport à sa vingt-sixième session.

Le Conseil sera saisi du document suivant:

- Participation de l'ONUDI aux grandes manifestations internationales. Rapport du Directeur général (IDB.26/12)

### 3 b) Mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme, 2002-2005, y compris la représentation hors Siège et la prévision technologique

À sa neuvième session, la Conférence générale a adopté un cadre de programmation à moyen terme pour la période 2002-2005 (GC.9/Res.2) et prié le Directeur général de lui rendre compte, à sa dixième session, par l'intermédiaire du Conseil du développement industriel, de l'exécution de cette résolution. Le Conseil sera saisi du document suivant:

- Mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme, 2002-2005. Rapport du Directeur général (IDB.26/7-PBC.18/8)
- Document stratégique de l'ONUDI (information présentée au titre du point 4 plus loin). Note du Japon (IDB.26/15)

### 3 c) Forum mondial sur les biotechnologies

En tant qu'organisme chargé de coordonner l'application des dispositions du chapitre 16 d'Action 21, l'ONUDI organise actuellement, en collaboration avec le Gouvernement chilien, un forum

mondial sur les biotechnologies, qui devrait se tenir à Concepción, au Chili, fin 2003. Ce forum portera sur la mise au point de biotechnologies compatibles avec un développement durable et sur l'accès à ces technologies et en examinera les aspects institutionnels et socioéconomiques. Y seront également évoqués les mécanismes visant à faciliter le transfert de technologies dans les secteurs public et privé. Des informations ont été fournies à ce sujet lors de la réunion organisée à l'intention des missions permanentes le 21 juin 2002 et seront publiées dans le document suivant:

- Forum mondial sur les biotechnologies. Note du Secrétariat (IDB.26/10)

#### **Point 4. Cadre de programmation à moyen terme, 2004-2007**

Conformément à la décision GC.2/Dec.23 de la Conférence générale, telle que modifiée par la décision GC.6/Dec.10, le Directeur général est tenu de présenter au Conseil pour approbation, au cours de la première année de chaque exercice budgétaire et par l'intermédiaire du Comité des programmes et des budgets, un cadre de programmation à moyen terme pour les quatre années qui suivent l'exercice en cours.

Également au titre de ce point et du point 3 b) et suite à une initiative de la délégation japonaise que le Conseil a annoncée à sa vingt-cinquième session, un document stratégique de l'ONUDI sera présenté à la vingt-sixième session.

Le Conseil sera saisi des documents suivants:

- Cadre de programmation à moyen terme, 2004-2007. Propositions du Directeur général (IDB.26/8-PBC.18/9)
- Document stratégique de l'ONUDI. Note du Japon (IDB.26/15)

#### **Point 5. Questions relatives au personnel**

Par sa décision IDB.1/Dec.18, le Conseil a décidé d'accepter le Statut de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI). Dans la mesure où l'ONUDI fait partie des organisations appliquant le régime commun des Nations Unies, le Conseil sera

informé des dernières décisions et recommandations que l'Assemblée générale aura adoptées concernant la CFPI.

Par sa décision GC.1/Dec.37, la Conférence générale a accepté les statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et a créé un Comité des pensions du personnel de l'ONUDI. Dans sa décision GC.9/Dec.19, elle a élu deux membres et deux suppléants au Comité des pensions du personnel de l'ONUDI pour la période biennale 2002-2003. Ces deux membres ayant quitté Vienne depuis, le Conseil voudra peut-être procéder à des élections afin de pourvoir jusqu'à la fin du mandat en cours les postes ainsi devenus vacants conformément aux dispositions du paragraphe c) de la décision GC.9/Dec.19.

Le Conseil sera saisi du document suivant:

- Questions relatives au personnel. Rapport du Directeur général (IDB.26/11)

#### **Point 6. Consultations avec les États non membres**

Dans la décision IDB.25/Dec.2 qu'il a adoptée à sa vingt-cinquième session, le Conseil a prié le Directeur général d'entamer des consultations avec les États non membres afin de les encourager à adhérer à l'Organisation ou à y revenir. Des informations sur l'état d'avancement de ces consultations seront fournies dans le document suivant:

- Consultations avec les États non membres. Rapport du Secrétaire général (IDB.26/14)

#### **Point 7. Ordre du jour provisoire et date de la vingt-septième session**

Conformément à l'article 10.2 du Règlement intérieur, le Directeur général soumet au Conseil, à chacune de ses sessions ordinaires, l'ordre du jour provisoire de la session ordinaire suivante. Un ordre du jour provisoire sera proposé dans le document de séance suivant:

- Ordre du jour provisoire et date de la vingt-septième session. Note du Directeur général (IDB.26/CRP.3)

#### **Point 8. Adoption du rapport**